



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

Réunion du :	Jeudi 12 mars 2026
Présidence :	M. Claude DELFORGE
Présents :	MM. Pierric BERNARD HERVE - Guy GLARIA – Philippe LE YONDRE – Antonio TEIXEIRA – Pascal TRANQUILLE – Jean-Jacques GAZEAU - Alexandre GOUGNARD – Antoine EMMANUELLI – Yann LEROY MME Pauline BLONDEAU
Absente excusée :	MME Aline RIERA
Participants :	MM. Sylvain GRIMAULT – Mikaël JEFFROY – Sébastien PESSOA – Michaël LANGOT (DFAT) – Patrick PION (DTN) – Christophe DROUVROY – Pierre NESPOUX - Bertrand BAUWENS – (DCN) – Luc HERNU (IEFF) MME Sonia EOZAN (DFAT)

1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve le procès-verbal suivant :

- Réunion du Bureau Exécutif du jeudi 12 février 2026.

2. Vie fédérale - communications

A. Comptes-rendus de commissions

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide les comptes-rendus de commissions suivants :

- Commission fédérale du bénévolat : réunion du 3 février 2026 ;

La commission informe du travail mené pour rénover le Guide du bénévolat et détaille les propositions. Le Bureau Exécutif émet des souhaits d'ajustements sur certaines. La commission proposera au BELFA du 7 mai un guide entièrement rédigé pour validation.

- Commission fédérale du futnet : réunion du 11 février 2026 ;
- Conseil consultatif des clubs amateurs : réunion du 18 février 2026 ;
- Commission fédérale du foot en marchant : réunion du 26 février 2026 ;

La commission informe le Bureau Exécutif de la rédaction d'une convention transitoire, allant du 1er janvier au 30 juin 2026 (6 mois et non annuelle) avec l'AFFM, reconduite à l'identique des conditions actuelles. Le Bureau Exécutif valide ce renouvellement.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Commission fédérale de structuration des clubs : réunion du 5 mars 2026 ;

Le Bureau Exécutif souhaite préciser les décisions prises lors de la réunion. Ainsi, il informe qu'il acte la prorogation de tous les labels en cours de validité à l'exception des labels dont la fin est programmée pour le 30/06/2026 et acte l'octroi des labels à l'issue de la saison 2025/2026 pour la période 2026-2030. Ainsi les clubs en renouvellement cette saison ne voient pas leur label proroger. Toutes ces décisions visent à ne pas avoir à traiter des demandes de renouvellement sur la saison 2026/2027 afin de focaliser les efforts des instances sur le déploiement de la nouvelle démarche d'accompagnement au Projet Club.

Le Bureau Exécutif prend connaissance de la demande d'attribution de labels. Il valide les labels pour les clubs suivants :

- Ligue Corse de Football : FC BASTIA BORGIO (n°582335), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Excellence
- Ligue Corse de Football AS FURIANA AGLIANI (n°528089), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite

M. Antoine EMMANUELLI n'a pas participé aux discussions et au vote.

- Commission fédérale du FAFA Emploi : réunion du 5 mars 2026 ;

En premier lieu, le Bureau Exécutif valide les modalités financières et le cahier des charges du FAFA Emploi 2026 – 2027.

Ensuite, la commission a sollicité le Bureau Exécutif sur :

- L'éligibilité de la Fédération Tahitienne de Football au dispositif FAFA Emploi : le Bureau Exécutif refuse la demande d'éligibilité ;
- L'éligibilité d'un club évoluant en National en 2025 – 2026 en cas de maintien dans cette division intégrée au cadre Ligue 3 : le Bureau Exécutif refuse la demande d'éligibilité, dans le cas où le club formule une demande en 2025-2026 pour une création de poste et embauche en 2026-2027 ;
- L'éligibilité d'un club évoluant en National 2 en 2025 / 2026 accédant en Ligue 3 en 2026 / 2027 : le Bureau Exécutif refuse la demande d'éligibilité ;
- L'éligibilité des clubs féminins d'Arkéma Première Ligue et de Seconde Ligue : le Bureau Exécutif refuse la demande d'éligibilité ;
- L'éligibilité des clubs de D3 Féminine accédant en Seconde Ligue : le Bureau Exécutif refuse la demande d'éligibilité ;
- Le cas du Stade Montois (Nouvelle Aquitaine) : le Bureau Exécutif confirme la position de la commission d'annuler les aides prévues pour les saisons 2025/2026 et 2026/2027 et valide ne pas revenir sur les sommes indûment versées pour les saisons 2023 / 2024 et 2024 / 2025.

M. Alexandre GOUGNARD n'a pas participé aux discussions et au vote.

- Commission fédérale du FAFA Formation : réunion du 5 mars 2026 ;
- Commission fédérale du foot santé / foot loisir : réunion du 9 mars 2026 ;

Le Bureau Exécutif valide la proposition de la commission d'entreprendre la démarche de reconnaissance des Titres à Finalité Professionnelle (TFP) de la Fédération Française de Football auprès du Ministère des Sports afin que les détenteurs puissent compléter et faire valoir leur compétence avec des formations spécifiques « Sport Santé ».

B. Vie des collègues

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus des dernières réunions organisées au sein des collègues.

3. Accompagnement des territoires

A. FAFA Instances – Dossiers à valider

Le Bureau Exécutif valide les demandes de subventions suivantes :



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- District des Côtes d'Armor : dossier n°7701260103, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L - VW, coût subventionnable de 21 962 €, aide allouée à hauteur de 10 900 € ;
M. Philippe LE YONDRE n'a pas participé aux discussions et au vote.
- District de la Somme : dossier n°6813260202, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L - VW, coût subventionnable de 36 951 €, aide allouée à hauteur de 18 500 € ;
M. Pascal TRANQUILLE n'a pas participé aux discussions et au vote.
- Ligue du Centre Val de Loire : dossier n°2100260101, projet de création d'un terrain synthétique à 11, coût subventionnable de 1 192 663 €, aide allouée à hauteur de 200 000 € (au lieu de 80 000 € prévu par le cahier des charges, par anticipation d'aides à venir en faveur du nouveau Centre technique de Ligue et du bâtiment administratif) ;
M. Antonio TEIXEIRA n'a pas participé aux discussions et au vote.
- District de Meurthe et Moselle : dossier n°5607251002, projet de création / Acquisition d'un siège administratif de District / de Ligue, coût subventionnable de 68 100 €, aide allouée à hauteur de 68 100 € ;
M. Yann LEROY n'a pas participé aux discussions et au vote.
- District de la Haute-Vienne : dossier n°0517260202, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L - VW, coût subventionnable de 42 748 €, aide allouée à hauteur de 21 300 € ;
M. Alexandre GOUGNARD n'a pas participé aux discussions et au vote.
- Ligue de Saint-Martin : dossier n°9150260301, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L – non VW, coût subventionnable de 30 676 €, aide allouée à hauteur de 12 200 € ;
- District de l'Aisne : dossier n°6811260201, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L - VW, coût subventionnable de 28 935 €, aide allouée à hauteur de 14 400 € ;
M. Pascal TRANQUILLE n'a pas participé aux discussions et au vote.
- District d'Alsace : dossier n°5621260302, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L – VW, coût subventionnable de 32 372 €, aide allouée à hauteur de 16 500 € ;
M. Yann LEROY n'a pas participé aux discussions et au vote.

La notification officielle sera adressée au porteur de projet.

B. Campagne ANS PSF 2026

Le Bureau Exécutif prend connaissance des modifications et valide les notes de cadrage (Clubs et Instances) de la campagne 2026 du Projet Sportif Fédéral de l'Agence nationale du Sport.

4. Accompagnement des clubs

A. Opération Tablettes

Le Bureau Exécutif prend connaissance d'un point d'étape sur l'Opération Tablettes :

- Budget alloué : 250 000€ (50€ x 5 000 tablettes), budget utilisé au 10/03 : 111 000€ (soit 2 220 tablettes, 1 480 clubs ayant passé commande).

L'opération Tablettes se termine le 29 mars 2026. À partir du 30 mars, les modalités suivantes s'appliquent :

- Les clubs n'ayant pas utilisé leur code promotionnel peuvent acheter autant de tablettes qu'ils le souhaitent ; leur code promo s'appliquera dans la limite prévue initialement dans l'opération ;
- Les clubs ayant utilisé leur code promotionnel peuvent acheter autant de tablettes qu'ils le souhaitent ; ils ne recevront pas d'autre code promotionnel dédié à l'opération tablettes ;



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Les clubs non concernés par l'opération peuvent acheter autant de tablettes qu'ils le souhaitent, sans code promotionnel.

5. Développement des pratiques

A. Foot 5

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide, concernant le Critérium National Foot 5 les 13 et 14 juin 2026 :

- Le site d'accueil : Urban Soccer Meudon (Hauts-de-Seine)
- Les Ligues participantes :
 - Critérium Masculin (6 Ligues) : Nouvelle Aquitaine / Pays de la Loire / Bretagne / Normandie / Hauts-de-France / Grand-Est.
 - Critérium Féminin (5 Ligues) : Pays de la Loire / Bretagne / Normandie / Hauts-de-France / Grand-Est.

B. Foot en Marchant

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide, concernant le rassemblement loisir, la participation des 13 Ligues métropolitaines.

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide, concernant le challenge national, la participation des 13 Ligues métropolitaines.

Le Bureau Exécutif prend connaissance de la proposition de la Commission Fédérale du Football en Marchant de modifier l'appellation de la pratique en « Walking Football ». Le Bureau Exécutif valide la démarche, en cohérence avec la terminologie employée par l'UEFA. Cependant, il émet le souhait de vérifier la faisabilité du fait de la récente attribution de la délégation du « Football en Marchant ».

6. Compétitions nationales

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide :

- Le calendrier 2026 / 2027 du National 2 et du National 3 ;
- Le calendrier 2026 / 2027 de la D3 Féminine, de la Phase d'Accession en D3 Féminine et de la Coupe de France Féminine (dates des 2 derniers tours régionaux et des deux premiers nationaux) ;
- L'intégration de deux équipes ultramarines à l'avant-dernier tour de la phase régionale de la Coupe Nationale Futsal. Ces équipes seront accueillies par deux ligues métropolitaines, qu'il reste à déterminer ;
- Le principe de création d'une Licence Club D3 Féminine à horizon 2027 / 2028, avec un budget adapté au niveau de structuration des clubs. Le Bureau Exécutif propose que l'aide par le biais d'un appel à projets soit reconduite pour la saison 2026 / 2027.
- Suite à la création de la Ligue 3 professionnelle, que l'actuel N2 soit dénommé N1 et que l'actuel N3 devienne N2. (2 membres se sont abstenus)

7. Direction technique nationale

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide la proposition d'intégrer les épreuves U10 et U11 dans l'application FAL et de supprimer cette possibilité sur le module Compétitions.



**LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR**

8. Agenda statutaire

- Mardi 17 mars : Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF ;
- Mercredi 18 mars : Commission fédérale du Futnet, en visioconférence ;
- Jeudi 26 mars : Commission fédérale du Bénévolat, en visioconférence ;
- Jeudi 2 avril : Commission fédérale du futsal, en visioconférence ;
- Mercredi 8 avril : Commission fédérale du FAFA (Equipement et Transport), en visioconférence ;
- Jeudi 9 avril : Bureau Exécutif de la LFA, au siège de la FFF ;
- Jeudi 16 avril : Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF.

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,
lors de sa prochaine réunion*
